

CRÉATIFS & SOLIDAIRES À QUESTEMBERT

Bulletin d'information locale – Septembre 2015

2

Édito

Les moyens de notre avenir

La «baisse des dotations de l'État». C'est l'explication qui est donnée pour justifier toutes sortes de décisions municipales. Dans son éditorial du bulletin municipal de janvier, la maire parle même d'une réduction de 140 000 euros.

Le dossier qui suit (p. 2-3) fait le bilan des dotations de l'État pour Questembert en 2014 et en 2015 et ce bilan est beaucoup plus positif que ce que nous fait croire la mairie : **loin d'être en baisse, ces dotations augmentent !**

Or, dans le même temps, la baisse de la taxe d'habitation prive la commune de 109 000 euros chaque année ! Il faut aussi citer les décisions contestables de la municipalité à propos du cimetière, qui nous coûtent déjà, à ce jour,

près de 240 000 euros (p.4). Ce n'est donc pas la prétendue « baisse des dotations » qui pose problème, mais **les choix politiques et la gestion hasardeuse de la municipalité.**

À l'heure où l'école Beau-Soleil atteint son point de saturation, il est nécessaire de penser l'avenir de nos enfants en **répondant adéquatement aux enjeux de l'école du XXI^e siècle** (p.6-7). Nous souhaitons que ces enjeux soient discutés publiquement et que le projet de nouvelle école fasse l'objet d'une réelle concertation.

Créatifs et Solidaires à Questembert

est publié par l'association
Questembert créative et solidaire (QCS)
Le Resto, 56230 Questembert
Directeur de la publication : Paul Paboeuf
Rédaction et mise en page : QCS
ISSN : en cours
Imprimé par Cré-Imprim à Questembert
Dépôt légal : septembre 2015

Baisse des dotations de l'État : vrai ou faux ?

FAUX

C'est la faute à la « baisse des dotations de l'État », entend-on depuis un an. Chaque décision impopulaire, chaque reculade dans les investissements, chaque diminution de l'action municipale est justifiée par un prétendu désinvestissement de l'État. Qu'en est-il exactement ?

Au niveau national, c'est indéniable : l'enveloppe globale des dotations de l'État baisse. Elle a baissé en 2015, elle baissera encore en 2016 et 2017. Mais cette baisse concerne principalement la **Dotation Globale de Fonctionnement** (DGF). Entre 2014 et 2015, la diminution de la DGF pour Questembert atteint 132 000 euros.

C'est bien sûr considérable, mais cela ne représente qu'une facette de la réalité.

Pour les collectivités les moins riches, comme Questembert, la **baisse de la DGF est compensée par une augmentation significative des dotations de péréquation**.

Car à côté de la dotation forfaitaire, la commune reçoit aussi la **Dotation de Solidarité Rurale** (DSR), qui augmente de 73 000 euros, et la **Dotation Nationale de Péréquation** (DNP), en hausse de 8 000 euros.

Évolution des dotations pour Questembert

Dotation	2014	2015	Différence
DGF	922 000 €	790 000 €	-132 000 €
DSR	493 000 €	566 000 €	+73 000 €
DNP	261 000 €	269 000 €	+8 000 €
FPIC	57 000 €	116 000 €	+59 000 €
Total			+8 000 €

Autre dotation importante, le **Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales** (FPIC) est lui aussi en hausse : il a grimpé de 59 000 euros entre 2014 et 2015.

Que faut-il retenir de ces chiffres ? D'abord que le concours de l'État aux finances de la commune ne se limite pas à la DGF. Ensuite, que la participation financière de l'État au budget de notre commune n'a pas baissé.

Au contraire, **Questembert reçoit plus d'argent de l'État en 2015 qu'en 2014 !**



Financement des équipements : comment ça marche

Pour compléter le tableau sur les concours de l'État, il faut évoquer la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), qui aide au financement des investissements des communes et des communautés rurales. Ces crédits sont alloués au niveau départemental, sous l'autorité du Préfet assisté d'une commission d'élus.

L'enveloppe du Morbihan est passée de 6,453 millions d'euros en 2014 à 8,613 millions d'euros en 2015, soit 30 % d'augmentation ! Mais pour en bénéficier, encore faut-il présenter des projets d'investissement ! Par exemple, pour la transformation de l'ancienne piscine en Centre de loisirs, nous avons obtenu 164 000 euros.



Cimetière : encore des dépenses...

Le Conseil municipal de juin a encore fait grossir les dépenses liées au choix de la mairie de se priver du nouveau cimetière prévu par l'ancienne municipalité au Grand Céjac.

On se souvient que le budget primitif, voté en mars, prévoyait déjà 70 000 euros pour l'acquisition du terrain destiné à l'extension du cimetière actuel, plus 139 500 euros pour les travaux d'aménagement de l'extension. C'est maintenant une nouvelle tranche de 45 000 euros qui s'y ajoute, partiellement compensée par une subvention de 16 000 euros du Conseil départemental.

C'est donc **une dépense totale de 238 500 euros qui découle désormais de la décision de M^{me} Martin**. Et ça n'est peut-être pas fini...

Le «cheval territorial», une initiative qui s'enracine

C'est une décision qui faisait parfois sourire en 2011 quand la communauté de communes a entrepris de faire ramasser les sacs de recyclage par une voiture à cheval. Et puis, peu à peu, ce «cheval de trait breton» a suscité l'intérêt et la sympathie de la population. En 2013, la commune a répondu à l'appel à projets «cheval territorial» de la Région et a été sélectionnée pour re-

cevoir un soutien financier de 50 % permettant de soutenir la mise en place de nouvelles activités hippomobiles (espaces verts, transport de personnes, etc.).

Nous approuvons donc la décision de la municipalité actuelle de reprendre et poursuivre l'important travail mené dans cette direction depuis 2009.

Le milieu associatif s'inquiète

La richesse du milieu associatif est l'un des grands atouts de Questembert. Mais la politique de la mairie à l'égard des associations suscite des inquiétudes.

Dès 2014, une « charte » imposée aux associations sans aucune concertation exige que les bénévoles répondent aux « sollicitations de la mairie dans le cadre des manifestations exceptionnelles ». Par ailleurs, « la commune se réserve le droit de ne pas accorder son soutien aux associations qui n'adhèrent pas à cette charte ».

À ce jour, **les interrogations légitimes soulevées par ces exigences n'ont toujours pas reçu**

de réponse de la part de l'adjoint en charge du dossier.

Un autre sujet d'agacement concerne le matériel municipal utilisé par les associations lors de leurs manifestations : ganivelles, tables, etc. Désormais, ce matériel n'est disponible qu'aux heures d'ouverture de la mairie, ce qui exclut les soirs et les week-ends. Pour les bénévoles, qui s'impliquent souvent en-dehors de leurs heures de travail, c'est **une exigence supplémentaire qui complique sérieusement leur engagement**.

L'absence de communication avec les associations s'illustre aussi dans l'organisation du Forum des associations. Les invitations, adressées par la mairie début juillet, devaient être renvoyées par les associations avant le 11 juillet ! Sait-on vraiment, à la mairie, comment fonctionne une association ?

L'ensemble de ces décisions unilatérales témoigne autant de l'ignorance du fonctionnement quotidien des associations que d'un **manque de reconnaissance pour leur engagement**.



L'avenir de l'école publique à Questembert : trois enjeux

À Questembert, l'école Beau-Soleil ne cesse d'attirer de nouveaux élèves. L'effectif total dépasse maintenant les 430 enfants et deux nouvelles classes ont ouvert à la rentrée 2015.

Mais les bâtiments du groupe scolaire, construits il y a plus de 40 ans, ne sont plus adaptés à la réalité du XXI^e siècle. Un projet doit donc être lancé, et vite !

Que la nouvelle école soit une restructuration de Beau-Soleil ou un tout nouveau groupe scolaire, elle devra répondre aux enjeux qui se posent en termes d'environnement, d'urbanisme et d'éducation.

Environnement

Tout nouveau bâtiment doit désormais être conçu et fabriqué de telle sorte que son empreinte sur l'environnement soit la plus faible possible. À Questembert, le bâtiment du Centre de loisirs (ALSH) a été le premier à prendre en compte ces nouvelles exigences.

Nous souhaitons que la future école aille encore plus loin dans cette direction et se positionne comme un **pionnier de la construction écologiquement responsable**, à la pointe de l'éco-construction, en devenant le premier bâtiment à énergie positive de Questembert (bâtiment produisant plus d'énergie qu'il n'en consomme).

Mieux encore, la nouvelle école pourrait s'inscrire dans une démarche d'économie circulaire. Non seulement le bâtiment ne produirait pas de déchets et éviterait le gaspillage des ressources et de l'énergie, mais il serait construit avec des matériaux non toxiques et recyclables.

Urbanisme

Une école, ce n'est pas seulement un groupe de bâtiments scolaires ; c'est aussi une cantine, des équipements sportifs, des espaces extérieurs, des accès, etc. L'ensemble de ces éléments doit se fondre dans son environnement urbain.

Les relations entre l'école et le quartier qui l'accueille sont vitales pour son ancrage dans la vie collective. Par exemple, **les accès doivent être soigneusement conçus** pour favoriser les circulations douces (marche, vélo) et les transports en commun, sans pour autant pénaliser les parents qui font le choix de l'automobile.

Éducation

Les programmes scolaires et les méthodes pédagogiques sont de la responsabilité de l'État et de l'équipe enseignante. Mais la qualité des lieux où nos enfants suivent leur scolarité est **cruciale pour leur épanouissement et leur réussite**. Ces lieux doivent favoriser le goût de l'apprentissage, tout

en encourageant le vivre-ensemble et l'accès à la citoyenneté. Ils doivent être ouverts aux nouvelles technologies, ouverts aux activités périscolaires, ouverts à la diversité du monde...

Dès la conception de l'école, une concertation active devra être menée avec les personnels et les citoyens concernés, de manière à construire ensemble un pôle scolaire ambitieux et innovant, facteur de réussite et d'épanouissement pour nos enfants.

C'est cette ambition qui permettra de séduire les subventionneurs (DETR, Contrat de pays, CAUE...) et de doter Questembert d'un établissement scolaire exemplaire.



Concertation : le sens d'un mot

Lors de la campagne de 2014, la liste **Nouvel Élan** promettait de la concertation à toutes les sauces. Un an et demi plus tard, la réalité est bien différente...

Selon le dictionnaire, la concertation est la « *pratique qui consiste à faire précéder une décision d'une consultation des parties concernées* ». En voici quelques exemples et contre-exemples concrets.

La concertation, c'est demander aux habitants du centre-ville leur

avis sur les arbres à planter dans leur quartier (2013). Ce n'est certainement pas arracher les pommiers pour les remplacer par des poiriers, sans information préalable (2015). Ce n'est pas non plus couper une centaine de châtaigniers sur le rond-point de Bel-Air, puis improviser de vagues explications sécuritaires pour justifier leur abattage (2015).

La concertation, c'est inviter les citoyens et les commerçants à participer à un comité consultatif sur un nouveau plan de circulation au centre-ville, en collaboration avec un cabinet d'études extérieur et les employés communaux (2013). Ce n'est pas mettre en vente le jardin partagé Saint-Martin sans même en avertir au préalable les usagers (2015).

La concertation, c'est laisser un élu minoritaire (M. de Kerangat) présider la commission chargée de définir la vocation de la maison Le Guénégo (2012). Ce n'est pas décider unilatéralement d'y relocaliser l'Office du tourisme (association indépendante de la mairie) avec deux mois de préavis (2015).

AGENDA

Vide-grenier Beau-Soleil
4 octobre 2015

FestiMômes
Octobre-novembre 2015
(annulé)

Élections régionales
6 et 13 décembre 2015